

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	<b>12/04/2021</b>
Date d'affichage	<b>12/04/2021</b>
Nombre de conseillers en exercice	<b>15</b>
Nombre de conseillers présents	<b>13</b>
Nombre de conseillers votants	<b>15</b>

L'an deux mille vingt et un, le seize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 12 avril 2021, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

M Fabrice WALLART a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	12/04/2021	Date d'affichage	12/04/2021		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	15

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-deux mars deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice		X	Mme Françoise DAUPHIN	M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M VANBESELAERE Daniel	X		

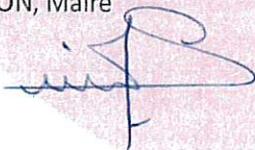
M Fabrice WALLART a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Délibération n° 21/022 – COMITE DE JUMELAGE Dissolution

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, expose au conseil municipal que le comité de jumelage n'a plus aucune activité depuis de nombreuses années et ce malgré le nombre important d'initiatives qui ont été faites par son président.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose donc la dissolution du comité de jumelage et la clôture du compte en banque entraînant, de fait, un transfert des fonds sur le compte de la commune.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, la dissolution du comité de jumelage et la clôture du compte en banque entraînant, de fait, un transfert des fonds sur le compte de la commune.*

Date	Signature
16 avril 2021	Stéphane SIMON, Maire  

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	12/04/2021	Date d'affichage	12/04/2021		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	15

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-deux mars deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice		X	Mme Françoise DAUPHIN	M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M VANBESELAERE Daniel	X		

M Fabrice WALLART a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 21/023 – URBANISME**  
**Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, rappelle au conseil municipal la délibération n°20/026 du 26 juin 2020 donnant au maire le pouvoir de préempter les terrains nécessaires au développement de la protection incendie du village, selon les termes de l'article L 2122-22 alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, énonce au conseil municipal les recommandations du service départemental de secours et d'incendie de l'Eure qui demande l'installation d'une défense incendie proche de l'adresse du bien discuté ce soir et permettant ainsi de répondre au règlement département de défense extérieure contre l'incendie.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, expose au conseil municipal avoir reçu en date du 18 mars 2021, une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles ZB212, ZB248, ZB589 situées 18 rue du Hamel et appartenant aux Consorts Garles.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que M Pierret se porte acquéreur de ce bien et propose à la commune de faire don des parcelles ZB212 et ZB248 ainsi qu'une portion de 110 m<sup>2</sup> de la parcelle ZB589, une fois l'acquisition de l'ensemble du bien faite par lui-même. La commune disposera ainsi de la surface pour poser la réserve incendie mais pas de la maison qui répondra à l'objectif de la commune d'acquérir du foncier. Cette proposition est mise au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **REFUSE**, à l'unanimité, cette proposition et souhaite débattre de l'acquisition complète du bien. En effet, le conseil municipal souhaite engager des réflexions sur de l'acquisition foncière pour le compte de la commune et cette maison répond à cet objectif.

Date	Signature
16 avril 2021	 

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	12/04/2021	Date d'affichage	12/04/2021		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	15

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-deux mars deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice		X	Mme Françoise DAUPHIN	M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M VANBESELAERE Daniel	X		

M Fabrice WALLART a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants et L 300-1 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 30 mai 2008 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Les VENTES ;

**Vu** la délibération n°20/026 du 26 juin 2020 donnant au maire le pouvoir de préempter les terrains nécessaires au développement de la protection incendie du village, selon les termes de l'article L 2122-22 alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

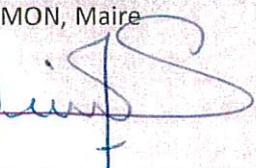
**Vu** la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° DIA 027 678 21 F0001, reçue le 18/03/2021, adressée par Maître Henri Godard, notaire à Evreux, en vue de la cession moyennant le prix de 56 000 €, d'une propriété sise à Les Ventes, cadastrée sections ZB212, ZB248 et ZB589, située 18 rue du Hamel – 27 180 – Les Ventes d'une superficie totale de 6a 80ca, appartenant à Consorts GARLES ;

**Vu** la réponse du service des domaines qui ne peut estimer le bien car sont considérées comme réglementaires les seules demandes d'évaluation concernant des projets d'acquisitions d'immeubles d'un montant égal ou supérieur à 180 000 euros (y compris par exercice du droit de préemption hors ZAC), les prises à bail d'un montant annuel égal ou supérieur à 24 000 euros (charges comprises) et les cessions, quel que soit leur montant, à l'exception de celles des communes de moins de 2 000 habitants.

Les projets d'acquisition ou de prise à bail portant sur des montants inférieurs à ces seuils, et de cessions par les communes de moins de 2 000 habitants, ne nécessitent pas de saisine du service du Domaine ;

**Considérant** qu'il est nécessaire que la commune engage une mise aux normes vis-à-vis du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie ;

**Considérant** que le positionnement de ce terrain situé au 18 rue du Hamel apporte une réponse pour la pose d'une défense extérieure contre l'incendie répondant au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie du département de l'Eure ;

Date	Signature
16 avril 2021	Stéphane SIMON, Maire  

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	12/04/2021	Date d'affichage	12/04/2021	Nombre de conseillers votants	15
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13		

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-deux mars deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice		X	Mme Françoise DAUPHIN	M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M VANBESELAERE Daniel	X		

M Fabrice WALLART a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal, réuni en séance du vendredi 16 avril 2021 **DECIDE**, à l'unanimité

### Article 1<sup>er</sup>

Il est décidé d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Les Ventes, cadastré sections ZB212, ZB248 et ZB589 au 18 rue du Hamel, d'une superficie totale de 6a 80ca, appartenant à Consorts GARLES.

### Article 2

La vente se fera au prix de 56 000 €, ce prix étant conforme à la réponse du service des domaines.

### Article 3

Un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente décision.

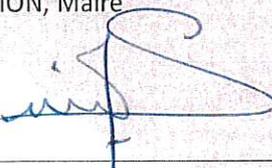
### Article 4

Le règlement de la vente interviendra dans le 6 mois à compter de la notification de la présente décision.

### Article 5

Le Maire de la commune des Ventes, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

Date	Signature
16 avril 2021	 Stéphane SIMON, Maire

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	12/04/2021	Date d'affichage	12/04/2021		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	15

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-deux mars deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice		X	Mme Françoise DAUPHIN	M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M VANBESELAERE Daniel	X		

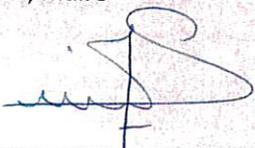
M Fabrice WALLART a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Délibération n° 21/024 – CIMETIERE

#### Demande de dépôt de cendres dans le caveau familial

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente la demande de Monsieur Bertrand LEBLOND qui souhaite, après son décès, que ses cendres soient déposées dans le caveau familial (Famille Leblond inhumée au cimetière communal).

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, la demande de Monsieur LEBLOND pour qu'après son décès, ses cendres soient déposées dans le caveau familial*

Date	Signature
16 avril 2021	 Stéphane SIMON, Maire 

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	12/04/2021	Date d'affichage	12/04/2021		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	15

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-deux mars deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice		X	Mme Françoise DAUPHIN	M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M VANBESELAERE Daniel	X		

M Fabrice WALLART a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Délibération n° 21/025 – ELECTIONS Délocalisation du bureau de vote pour les élections départementale et régionale 2021

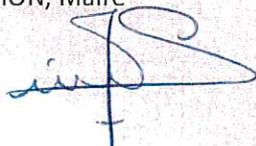
Monsieur Stéphane SIMON, Maire, expose qu'en raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des électeurs et des membres du bureau de vote, il est impossible de conserver le bureau de vote dans le restaurant scolaire pour les élections départementale et régionale du mois de juin 2021.

Il propose donc que le bureau de vote soit exceptionnellement transféré dans la salle commune.

Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1,5 mètres entre 2 personnes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité la délocalisation du bureau de vote dans la salle commune pour les élections départementale et régionale du mois de juin 2021.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, rappelle que les dates de ses élections sont, à ce jour, fixées aux dimanches 20 et 27 juin 2021.

Date	Signature
16 avril 2021	 Stéphane SIMON, Maire 

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	12/04/2021	Date d'affichage	12/04/2021		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	15

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-deux mars deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice		X	Mme Françoise DAUPHIN	M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M VANBESELAERE Daniel	X		

M Fabrice WALLART a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Questions Diverses

#### 1- EPN : revue des projets engagés

Présentation faite aux conseillers par powerpoint

#### 2- CIGALE : retour du denier conseil syndical

Le budget primitif du SIVU a été adopté

#### 3- Un clocher – Une effraie

Un couple de chouette est installé dans le clocher. Un article sera rédigé dans le prochain bulletin municipal.

#### 4- Date du prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 21 mai 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 22h07.

Date	Signature
16 avril 2021	Stéphane SIMON, Maire 